

20 DEC. 2024

063-200087302-20241214-DC2024-04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

N° DC 2024-04-23

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 décembre 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 69 Pouvoirs : 7
Votants : 76 (dont 7 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES-COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Davy BELLARD (NEUF-EGLISE) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS-LES-FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT-QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Yoann BOYER-MASUREL (MENAT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES-BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Denis CHARBONNIER (ARTONNE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS-LES-FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Magalie LABIAULE (BLOT-L'EGLISE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET-BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF-LES-BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT-PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT-EN-COMBRILLE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE-CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents avant donné procuration :

Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)
Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx)
Gilles BIGAY (Effiat) ayant donné procuration à Marc CARRIAS (Effiat)
Sébastien BLANC (Loubeyrat) ayant donné procuration à Pierre EVRAIN (Loubeyrat)
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille)
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier)
Gérard MASSON (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Davy BELLARD (Neuf-Eglise)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs et recrutements pour 2025

Le Président propose au Comité Syndical :

- De supprimer un poste de spécialiste eau potable suite au départ d'un agent en 2024,
- De recruter en CDI un Technicien électromécanique à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G4 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
- De recruter en CDI un Technicien assainissement à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G3 ou G4), qui sera dans un premier temps chargé de réaliser les contrôles de bon fonctionnement au sein du SPANC,
- De recruter en CDI un Agent réseaux à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G3) dont la mission principale sera le remplacement des compteurs afin de permettre le retour progressif à un parc de compteurs avec un taux de télérelève satisfaisant,
- De recruter un 3^{ème} Agent chargé de la relève des compteurs à temps complet, en CDD, à compter du 2 janvier 2025 (G3) afin de permettre au Syndicat de Sioule et Morge de réaliser à nouveau 2 relèves réelles par an sur l'ensemble de ses communes, dans l'attente que le renouvellement des compteurs soit suffisant pour permettre le retour à une équipe de releveurs de 2 personnes,
- De recruter un nouvel Agent d'entretien à temps incomplet (10h / semaine) en CDD à partir de janvier 2025 puis en CDI à compter du 1^{er} mars (G2), l'Agent d'entretien actuel du Syndicat devant partir à la retraite à la date du 1^{er} mars 2025,
- D'autoriser le Président à signer les contrats de travail correspondants,
- De faire passer au groupe G6 le Responsable assainissement (collectif et non collectif) et gestion des données, afin de prendre en compte son niveau de responsabilités,
- D'actualiser le tableau des effectifs permanents en tenant compte des propositions ci-dessus (les modifications apparaissent en grisé) :

Postes de droit public :				
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	En disponibilité		
TOTAL		1	1	1 ETP

Contrats de droit privé :	Statut	Situation juridique	Groupe (accord SEMERAP du 09/05/2017)	Durée hebdomadaire de service	Nombre de postes
Responsable technique	Pourvu depuis le 01/10/2019	CDI	G7	Temps complet – cadre	1
Agent en charge de l'entretien des espaces verts et des ouvrages	Pourvu depuis le 01/08/2017	CDI	G2	Temps complet	1

Agent en charge de l'entretien des espaces verts et ouvrages	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G2	Temps complet	1
Assistant administratif polyvalent	Pourvu depuis le 01/02/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Assistant administratif polyvalent	Pourvu depuis le 08/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent comptable et administratif	Pourvu depuis le 28/06/2022	CDI	G4	Temps complet	1
Agent de facturation et d'accueil – Secrétariat technique	Pourvu depuis le 01/07/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Agent de facturation et d'accueil – Secrétariat technique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Secrétaire technique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G3	Temps incomplet 31,5 H / semaine	1
Agent administratif	Pourvu depuis le 01/01/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent administratif polyvalent	Pourvu depuis le 04/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Responsable travaux neufs	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G5	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 06/12/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 11/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 10/11/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Responsable exploitation eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G6	Temps complet	1
Adjoint au responsable d'exploitation eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de secteur eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	3

Technicien de secteur eau – Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Spécialiste eau potable	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé des travaux - Spécialiste eau potable	Pourvu depuis le 02/03/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Spécialiste réseaux	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	Pourvu depuis le 01/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	Pourvu depuis le 08/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	A pouvoir à compter du 02/01/2025	CDI	G3	Temps complet	1
Technicien recherche de fuites	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien électromécanique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	2
Technicien électromécanique	A pouvoir à compter du 02/01/2025	CDI	G4	Temps complet	1
Agent chargé du magasin, du parc de véhicules, engins et petits équipements	Pourvu depuis le 14/04/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien Système d'Information Géographique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Responsable assainissement et gestion des données	Pourvu depuis le 20/04/2020	CDI	G6 à compter du 01/01/2025	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement collectif	Pourvu depuis le 03/01/2022	CDI	G4	Temps complet	1

Technicien assainissement	Pourvu depuis le 08/07/2024	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement	A pourvoir à compter du 02/01/2025	CDI	G3 ou G4	Temps complet	1
Agent d'entretien	A pourvoir à compter du 01/03/2025	CDI	G2	Temps incomplet 10 H / semaine	1
TOTAL					39

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 5 décembre 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE ces différentes propositions,
- DECIDE d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs du Syndicat comme présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à recruter en CDI :
 - ✓ Un Technicien électromécanique à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G4 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
 - ✓ Un Technicien assainissement à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G3 ou G4 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
 - ✓ Un Agent réseaux à temps complet à compter du 2 janvier 2025 (G3 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
- AUTORISE le Président à recruter un Agent d'entretien à temps incomplet (10h / semaine) en CDD à partir de janvier 2025 puis en CDI à compter du 1er mars 2025 (G2 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
- AUTORISE le Président de recruter un 3ème Agent chargé de la relève des compteurs à temps complet, en CDD, à compter du 2 janvier 2025 (G3 selon la grille de l'accord SEMERAP du 09/05/2017),
- AUTORISE le Président à signer les contrats de travail correspondants.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 14 décembre 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX